

## FONDS D'URGENCE POUR RÉPARATION D'ÉQUIPEMENT

Le Fonds d'urgence pour la réparation d'équipement a pour objectif de soutenir les réparations d'urgence imprévues causées par une utilisation normale et optimale de l'équipement de recherche.

**\*\*** programme conjoint avec le cabinet du vice-recteur à la recherche – *Service de gestion de la recherche*

La priorité sera accordée à des réparations d'équipement de recherche essentiel où il est démontré que:

- l'équipement est utilisé de façon normale
- l'entretien approprié est réalisé de façon continue
- l'équipement n'a pas dépassé son espérance de vie originale

### CIRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le programme est ouvert aux chercheurs ayant de l'équipement à réparer utilisé par au moins 2 chercheurs. Pour que la demande soit admissible, le chercheur doit :

- Avoir un poste permanent ou menant à la permanence à la Faculté des sciences de la santé
- Détenir une subvention ou un contrat de recherche sélectionné par les pairs
- Démontrer l'urgence du besoin de réparation
- Prouver l'importance scientifique de l'équipement, qu'il est à jour et qu'une utilisation optimale sera possible après réparation
- Démontrer la nécessité de l'équipement pour les fins de la recherche
- Partager les coûts de façon égale entre la Faculté, le CVRR et les chercheurs
- L'équipement doit être sur le campus principal ou au pavillon Roger-Guindon.
- Le coût maximal par demande est 5000 \$ (coût de réparation maximum total: 15 000 \$).

**NOTE:** Veuillez prendre note que le Fonds d'urgence pour la réparation d'équipement ne peut être décerné qu'une seule fois. Le demandeur ne peut pas avoir obtenu du financement par le biais de ce même programme dans le passé.

Coûts inadmissibles

- Les coûts de fonctionnement de l'équipement
- Les coûts de réparation d'équipement dont l'espérance de vie originale est dépassée
- Les coûts de prolongation de l'espérance de vie d'équipement à fonctionnalité optimale
- Les coûts relatifs aux plateformes techniques de l'Université d'Ottawa et l'équipement financé par la Fondation canadienne de l'Innovation éligibles au programme Soutien des infrastructures.

### DATES LIMITES ET EXIGENCES

Il n'y a pas de date limite. Les demandes de financement d'urgence pour la réparation d'équipement seront évaluées sur une base continue.

**Les demandes doivent être soumises électroniquement, en un seul document de format PDF, à [fssrecherche@uottawa.ca](mailto:fssrecherche@uottawa.ca).**

Les demandes doivent respecter le format et les normes généralement acceptées par les organismes subventionnaires, tels que :

- Le texte doit être à interligne simple, d'un maximum de 6 lignes par pouce et de couleur noire
- La police acceptée est Times New Roman régulier, de taille 12, ou toute autre police comparable sans être plus petite
- Les polices condensées et les demandes complétées uniquement en italique ne sont pas admissibles

**NOTES :**

- Tout le texte, incluant les références, doit respecter ces normes. Les demandes incomplètes ou ne respectant pas les normes de présentation pourraient être rejetées ou désavantagées.
- Les images en couleur dans la demande seront reproduites en noir et blanc pour l'évaluation par les pairs.

Exigences

Les demandes complètes doivent inclure :

Un formulaire d'application pour appui à l'infrastructure dûment complété (ne compte pas dans le nombre de pages du dossier), accompagné de :

- Une courte description de l'équipement et de son utilisation (1 page)
- Une justification de la demande exposant l'importance de l'équipement pour le chercheur et pour d'autres projets de recherche nécessitant son utilisation (1 page)
- Les procédures d'entretien en place pour assurer une utilisation optimale (max 1 page)
- La liste des projets de recherche utilisant l'équipement (max 1 page), incluant :
  - le nom du chercheur principal
  - le titre du projet de recherche
- Un budget complet pour la réparation, incluant le financement de contrepartie égale de la faculté ou du département, ainsi que la portion du fonds d'urgence, advenant qu'elle soit octroyée (1 page)
- Un minimum de 2 devis confirmant le prix des réparations
- Une confirmation de la contribution financière du chercheur à la réparation (numéro de compte)
- Un Curriculum vitae commun ou l'équivalent
- Un reçu avec la date originale d'achat de l'équipement

**NOTE:** Les demandes complètes ne doivent pas être de plus de 12 pages, incluant la demande de fonds, les deux devis, la confirmation de la contribution financière du chercheur, le C.V. Toute page additionnelle sera retirée de la demande.

Processus d'évaluation

*Critères d'évaluation*

L'évaluation est basée sur la documentation incluse dans la demande originale. Les demandes seront premièrement évaluées par le comité de la recherche de la Faculté des sciences de la santé selon les critères suivants :

- Le besoin continu de l'équipement est démontré
- Un plan approprié d'entretien régulier pour une utilisation optimale est fourni
- L'âge de l'équipement et son espérance de vie mécanique sont indiqués
- Le nombre de chercheurs et d'étudiants utilisant l'équipement est fourni
- Le budget reflète les montants inscrits dans les 2 devis

Le bureau de la recherche accusera réception de toutes les demandes. Tous les candidats seront notifiés de la recommandation du comité de la recherche, et recevront des commentaires à l'issue de l'évaluation facultaire.

**Lorsqu'une proposition est sélectionnée pour le concours institutionnel, après évaluation par le comité de la recherche de la Faculté, le bureau de la recherche de la Faculté :**

- Fournira une lettre de recommandation, confirmant le soutien financier contribué par la Faculté, égale au montant demandé au programme, conditionnel au succès de la demande au niveau institutionnel;
- Demandra la création d'un formulaire RE pour le montant demandé du cabinet du vice-recteur à la recherche (CVRR); et
- Soumettra la proposition complète au CVRR pour évaluation.

Au niveau institutionnel, l'affectation des fonds est décidée par un comité de sélection et la décision est prise au cours d'un processus de rapport d'activité basé sur la capacité du demandeur de démontrer le besoin de l'équipement tel qu'il est décrit dans la section de l'exigence relative aux demandes.

#### AUTRES EXIGENCES

Tous les fonds qui ne seront pas utilisés à la fin de la période indiquée sur l'avis de décision devront être retournés au programme.

Pour toutes autres informations ou questions s'il-vous plaît contacter le bureau de la recherche au : [fssrecherche@uottawa.ca](mailto:fssrecherche@uottawa.ca).